Montpellier : deal de drogue, tapage nocturne, dégradations, menaces… Le bailleur social expulse Aïcha, 94 ans, de son logement. (MàJ : plainte du bailleur pour intrusion, menaces de mort et propos homophobes)

25/10/2024 à 9h29



“**Ce jeudi 27 février 2025**, plusieurs proches de l’ex-locataire, accompagnés de membres de sa famille, décident de s’en prendre directement à ACM Habitat. « Durant cette intrusion, des menaces de mort ont été proférées à l’encontre de salariés d’ACM Habitat ainsi que du maire de Montpellier. Les manifestants ont bloqué la circulation aux abords du siège en stationnant leurs véhicules de manière illégale et ont également tenu des propos homophobes », précise le bailleur social dans un communiqué. “

Actu.fr

> *Suspectée de trafic de drogue, Aïcha, 94 ans a été expulsée de son logement social pic.twitter.com/yjUoOsx4Mr*
>
> *— BFMTV (@BFMTV) October 25, 2024*

> *L’expulsion ce jour de Mme X, 92 ans, du logement social qu’elle occupait @montpellier_ depuis 23 ans envoie un message clair et sans ambiguïté. Faire de son appartement un lieu de stockage de la drogue, un point d’accueil des dealers et guetteurs, revient à participer et… pic.twitter.com/MsJrcfKiJE*
>
> *— Préfet de l'Hérault □□ (@Prefet34) October 24, 2024*

Le communiqué de presse du bailleur social :

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le mercredi
17 mai 2023

ACM HABITAT : EXPULSION D'UN LOCATAIRE DANS LE CADRE DU ZÉRO IMPUNITÉ

C'est une nouvelle application du dispositif zéro impunité, lancé en septembre 2021. ACM HABITAT a expulsé un locataire de l'une de ses résidences, ce lundi 15 mai 2023, à Montpellier.

L'expulsion a été décidée par ACM HABITAT à la suite d'une procédure comprenant le recueil de nombreuses plaintes, de signalements à la suite d'investigations policières. Des faits récurrents de nuisances sonores, de tapages nocturnes, de dégradations, de deal de drogue, d'intimidations et de menaces avaient été ainsi remontés aux autorités et à ACM HABITAT et établis par constats d'huissiers.

L'expulsion, qui s'est déroulée ce lundi sur une bonne partie de la journée, a vu l'intervention conjointe d'un commissaire de justice et des forces de l'ordre. ACM HABITAT se réserve le droit de donner suite aux dégradations effectuées par l'ancien locataire et les personnes qui l'accompagnaient.

Le 3 avril dernier, la Préfecture de l'Hérault a accordé à ACM HABITAT le concours de la force publique pour procéder à l'exécution du jugement d'expulsion datant du 12 décembre 2018.

ACM HABITAT réaffirme sa plus totale fermeté

ACM HABITAT et son président Michel CALVO saluent le travail effectué par la Police nationale et réaffirment la plus totale fermeté vis-à-vis de tels agissements que le dispositif zéro impunité a pour vocation de combattre. Le logement social est un choix de solidarité assumé par la Ville et la Métropole de Montpellier mais il implique également des devoirs pour ceux qui en bénéficient.

En aucun cas, de tels comportements qui compromettent la sécurité de nos locataires ne sauraient être tolérés de la part des locataires et de leurs proches.

CONTACT PRESSE
ANTOINE COSTE
Tèl. : 06 02 03 22 03
Mail : antoine.coste@serm-montpellier.fr